

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 04 JUILLET 2011

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme C. TALARMAIN, absente excusée qui a donné procuration à Mme ARZUR. Lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté.

## PRISE DE FONCTIONS DU NOUVEAU RÉGISSEUR DES CAMPINGS

Monsieur Xavier Lamour a pris ses fonctions de régisseur des campings depuis le 15 juin 2011. Afin que tous les élus municipaux le connaissent, Monsieur Lamour a été invité à venir se présenter en début de séance de conseil municipal. Les compétences d'animateur sportif de Monsieur Lamour sont en cours de validation. Il sera amené à participer à l'animation de la pause méridienne des enfants fréquentant les restaurants municipaux.

## ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE KREIZH ARZHEL : COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ LOCALE (C.R.A.C.L)

La personne chargée du dossier à la Société d'Aménagement du Finistère (S.A.F.I.) présente la situation arrêtée au 31 décembre 2010 et commente les évolutions du projet. Les acquisitions foncières pour la phase 1 (la plus proche de l'Office du tourisme) ont été réalisées et la première construction va pouvoir être implantée. L'actualisation du programme prévoit la création de 81 logements et de 873 m<sup>2</sup> d'espace commercial au rez de chaussée des immeubles. Le budget global prévisionnel de l'opération est estimé au 31/12/2010 à 2 570 857 €, avec une participation d'équilibre de la collectivité à hauteur de 481 673 € et une participation en nature avec apport de terrain pour un montant de 213 344 €.

Le Conseil Municipal délibère et décide, par 21 voix pour et 2 abstentions :

- d'approuver le CRACL 2010 ;
- de modifier le montant prévisionnel de la participation pour l'approuver tel qu'énoncé ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de concession avec la SAFI.

## AVIS SUR LES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A)

- Trois DIA sont étudiées et concernent la vente de propriétés appartenant à :
  1. M. Duivon, 1 route de Saint Renan, terrain bâti ;
  2. Cts Roussel, Menez Crenn, terrain non bâti ;
  3. Mme Balanant, 430 route de Creac'h Duan,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption de la commune pour les dossiers 2 et 3. Pour le premier dossier, la décision est ajournée ; le conseil municipal souhaite que monsieur le Maire rencontre l'acquéreur afin qu'il lui présente son projet locatif.

- Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour instruire au nom du Conseil municipal, les DIA qui parviendront à la Mairie durant la saison estivale, jusqu'à la prochaine réunion du conseil municipal

## TRANSPORT SCOLAIRE

⇒ **Convention de délégation de compétences pour le transport scolaire vers les écoles**

Le Département du Finistère finance les services à hauteur de 70 % du coût du transport dans la limite d'un coût moyen à l'élève de 1 500 € par an, soit une participation maximum du Département

de 1 050 € par élève et par an. Le complément est apporté par les familles, dans la limite des tarifs départementaux, et par la commune.

Le Conseil Municipal a choisi en décembre 2010 une délégation complète, avec notamment la mise en œuvre de la procédure et le choix du transporteur par l'Organisateur local (la commune).

Le Conseil général ayant approuvé le modèle de convention de délégation de compétences complète, le conseil municipal, invité à délibérer, approuve ladite convention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce document.

#### ⇒ **Marché pour prestations de transport scolaire**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du résultat de l'appel d'offres et de l'avis de la commission d'achats et après en avoir délibéré, arrête les choix suivants :

- Lot n°1 - rabatement des collégiens et lycéens et desserte de l'école Arzmael : le conseil municipal décide de relancer la consultation du lot n°1 ;
- Lot n°2 - desserte des écoles maternelles et primaires et transport de l'école de Trezien vers les activités au bourg de Plouarzel : le conseil municipal décide de retenir l'offre présentée par l'entreprise Le Roux, suivant la proposition négociée du 28 juin 2011. À savoir :

Type de véhicule	Mise à disposition journalière (TTC)	Prix unitaire kilométrique (TTC)
Véhicule <9 places	71,00 €	0,352 €
Véhicule < 19 places	154,360 €	0,725 €
Véhicule de 19 à 63 places	229,110 €	1,470 €

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

## CONSTRUCTION DE DEUX NOUVELLES CELLULES COMMERCIALES PLAS KER

⇒ Une consultation a été lancée pour le choix d'un architecte chargé du projet de construction de deux cellules commerciales à implanter entre l'espace polyvalent et la boulangerie. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal suit la proposition de la commission et retient l'offre de M. Serge Quéméré, architecte, moins disant (honoraires : 8,5% du montant des travaux). Pouvoir est donné à M. le Maire pour signer le marché.

⇒ Le projet comprend un espace commercial de 115 m<sup>2</sup> et un second de 76 m<sup>2</sup>. Un muret de moellons, identique à celui délimitant l'espace piétonnier devant la mairie et la poste, permettra de sécuriser l'accès aux commerces.

## SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Le document de présentation a été remis aux élus lors de la précédente séance de conseil municipal et depuis, le débat s'est enrichi de différents avis. Hormis la réorganisation des syndicats d'électrification et de fourniture d'eau potable, qui seront centralisés au niveau départemental, la commune est concernée par trois projets de restructuration :

- Syndicat du plan d'eau de l'Aber Ildut et du port de Lanildut ;
- Syndicat intercommunal d'assainissement de Plouarzel et Lampaul Plouarzel ;
- Rattachement de l'île d'Ouessant au Pays d'Iroise.

Le projet de SDCI prévoit le rattachement de l'île d'Ouessant et la fusion des deux syndicats énoncés ci-dessus avec la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI).

Considérant le manque de continuité territoriale et l'absence de volonté de la commune d'Ouessant de se rattacher à la CCPI,

Considérant le manque de lisibilité de l'intérêt communautaire que pourrait présenter l'intégration du syndicat du plan d'eau de l'aber lldut, ainsi que l'impact de celle-ci sur les autres ports et équipements portuaires du territoire de la communauté de communes,  
Considérant les conséquences, à ce jour non mesurées, de la prise de compétence pour l'assainissement collectif par la CCPI et de l'intégration des trois syndicats d'assainissement existants sur le territoire du Pays d'Iroise, dont celui regroupant Plouarzel et Lampaul Plouarzel,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis défavorable pour les trois points du SDCI énoncés ci-dessus.

## CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA POSTE

Afin de mieux identifier et localiser chaque adresse, la commune et La Poste s'engagent à travailler de concert. La matérialisation des numéros, noms de rues et de lotissements sera finalisée et ces éléments seront transmis aux services de La Poste. La cartographie et la signalétique seront actualisées régulièrement. Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer cette charte.

## AVIS SUR ENQUÊTE PUBLIQUE – GAEC DE KERMENGUY, BRÉLÈS

L'enquête publique se déroulera à Brélès du 11 juillet au 11 août 2011 inclus. Elle concerne l'extension d'un élevage bovin dans le cadre d'un regroupement de cheptel par le GAEC de Kermenguy sis au lieu dit Kermenguy à Brélès. Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare ne pas avoir d'observations à émettre.

## RESTAURATION SCOLAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe les tarifs de restauration scolaire applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 : Repas élève : 2,90 €      Repas adulte : 6,15 €

## PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal crée un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 15 septembre 2011.  
Ce poste sera pourvu par Mme Élise Briard qui a effectué plusieurs remplacements à l'accueil de la mairie.

## AFFAIRES DIVERSES

### ⇒ **Extension et restructuration du restaurant scolaire : avenants aux marchés**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les avenants suivants :

- Lot n°2 gros œuvre, avenant n°1 : + 6 552,19 € HT
- Lot n°7 revêtements de sols, avenant n°1 : + 3 238,41 € HT.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer ces avenants.

### ⇒ **Aménagement du cœur du bourg**

Une visite des travaux réalisés (cheminements piétonniers, mise en accessibilité...) est prévue mardi 12 juillet à 19h00. Ce sera également l'occasion pour les élus et les acteurs de l'animation touristique d'aller à la rencontre des nouveaux commerçants et professionnel de santé installés récemment dans ce secteur.